

CONSEIL D'UFR
PROCES-VERBAL N°7
du 7 avril 2016

Présents : Paul BONNET, David CLARYS, Jean-Claude CROIZET, Mélanie DESIRE, Vanessa ERNST-MAILLET, Catherine ESNARD, Patrick GONIN, Maurad HAMAIDI, Virginie LAVAL, Wenceslas LIZE, Christian PAPINOT, Catherine POILBLANC, Pauline QUEMART, Thierry SAUZEAU, Ghislaine STOUDEUR, Gabriel TRICOCHÉ, Chantal VALLET, Fabrice VIGIER.

Absents ayant donné procuration : Benoît AUBIGNY à Virginie LAVAL ou à défaut Pauline QUEMART, Frédéric CHAUVAUD à Pauline QUEMART, Camille HOCHEDÉZ à Ghislaine STOUDEUR ou à défaut à Wenceslas LIZE, Corentin KNOLL à Mélanie DESIRE, Ludovic LE BIGOT à Virginie LAVAL, Véronique MEYER à Patrick GONIN, Catherine POILBLANC à Chantal VALLET.

Membres Invités présents : Nathalie BREMAND, François DUBASQUE, Henri ECKERT, Thierry FAVIER, Philippe GROSOS, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Naïk MIRET, Eric PALAZZO, Claire VRIET.

Invité exceptionnel : Sébastien AUBINEAU

Excusés : Benoît AUBIGNY, Frédéric CHAUVAUD, Serge HELIAS, Camille HOCHEDÉZ, Agnès JOUTARD, Corentin KNOLL, Ludovic LE BIGOT, Jean-Marie LECOINTRE, Danièle LOC'H Véronique MEYER, Catherine POILBLANC, Catherine TREHONDAT.

1. Approbations des procès-verbaux

- **Procès-verbal N°3** du Conseil de l'UFR du **5 novembre 2015**
Revu et corrigé après les modifications demandées par Monsieur Vincent DEBIAIS
Il y a eu confusion après l'étude des voyages pédagogiques et malgré ce que mentionne le procès-verbal du 5 novembre 2015 le versement pour le voyage pédagogique dans le Périgord, organisé par le département d'Histoire et d'Histoire de l'Art, a été effectué.
Le Conseil de ce jour valide donc le voyage pédagogique dans le Périgord, voyage qui aura donc lieu.
- **Procès-verbal N°4** du Conseil de l'UFR du **17 décembre 2015**
- **Procès-verbal N°5** du Conseil de l'UFR du **4 février 2016**
- **Procès-verbal N°6** du Conseil de l'UFR du **3 mars 2016**

4 procès-verbaux adoptés à l'unanimité

2. Informations

- Campagne ATER – 1^{ère} vague – 9 supports déjà actés :

- 4 postes en psychologie – 16^e → reconduction du dispositif existant
- 1 poste en sociologie – 19^e
- 1 en philosophie – 17^e → suite à la demande de disponibilité de Solange Chavel validée au CA
- 1 en Histoire – 22^e → poste correspondant au poste de Myriam Soria qui est en 21^e
- 1 en Histoire de l'Art – 22^e
- 1 en Histoire – 21^e

La deuxième vague d'ATER se déroulera entre fin juin et début juillet.

- Rénovation :

Remarque des élus étudiants → le bâtiment A4 de Psychologie/Géographie sur le campus n'est pas adapté aux personnes en situation de handicap, notamment au niveau des accès au bâtiment.

Les organigrammes sécurité sont obligatoires dans chaque bâtiment.

Sur ce document sont mentionnées les personnes à contacter en cas d'urgence.

Jean-Claude CROIZET : en cas d'urgence, il faut appeler le SAMU en priorité. Les autres contacts doivent être appelés dans un second temps.

- Blocage des locaux : suite au mouvement social contre la loi travail, nos locaux ont été bloqués le 9 mars en centre-ville et la décision a été prise d'annuler tous les cours.

Pour faire suite à cette annulation, les enseignants titulaires et les ATER qui peuvent rattraper leurs cours le peuvent bien entendu. Cependant, si les enseignants titulaires et les ATER ne sont pas en mesure de les rattraper, ils ne sont pas dans l'obligation de le faire car ce n'est pas de leur fait. Pour les vacataires, il faut essayer de trouver une solution pour les rattraper.

Il est important de ne pas pénaliser les étudiants qui souhaiteraient participer au mouvement, notamment les boursiers.

3. Points étudiants

→ **Frais de scolarité des étudiants en formation continue** – cas notamment des étudiants en Sciences Humaines de l'Education (SHE) – Comment permettre à ces étudiants de continuer leurs études malgré le coût élevé de la formation ?

Intervention de Sébastien Aubineau (Annexe) :

Le coût de la formation dépend de la situation de l'étudiant → est-il salarié ? demandeur d'emploi ? ou en reprise d'études non financée (sans ressources) ?

La grille d'exonération est votée au Conseil d'Administration (CA), il faudrait la retravailler l'année prochaine pour rééquilibrer les coûts.

Elus étudiants : Aujourd'hui, il n'y a pas de différences entre un étudiant inscrit en formation initiale et un étudiant inscrit en formation continue (les cours sont les mêmes) alors pourquoi payer des frais aussi élevés ?

UP Pro fait valoir le fait qu'il y a un accompagnement pour ces étudiants.

La grille est votée pour cette année, il faut continuer à se baser sur ce qui a été voté.

Elus étudiants : Ces étudiants ne peuvent pas payer ces sommes trop importantes, peut-on alors étaler les paiements ?

Peut-on trouver une solution pour ces étudiants cette année ?

D'accord pour la révision de la grille l'année prochaine mais que peut-on faire maintenant ?
Peut-on demander la révision des dossiers de ces étudiants ?

Jean-Claude Croizet : démarche auprès de UP PRO pour trouver une solution pour les étudiants concernés (étalement des paiements, etc.) + demande officielle de révision de la grille pour ne pas pénaliser les étudiants.

→ **Les stages** : en psychologie, les étudiants demandent à avoir accès à un plus large catalogue des stages, les liens actuels étant obsolètes et souhaiteraient également avoir la possibilité de faire des stages en L1 et L2 et non plus seulement en L3.

Responsable département de psychologie : attention les stages en L3 ne sont pas obligatoires.

Il est vrai que les outils mis à disposition sont à entretenir et à actualiser.

Cependant, il faut aussi que cela soit une démarche active de l'étudiant comme une recherche d'emploi.

Pourquoi pas de stage en L1 et L2 ? Il est rappelé que les stages sont déjà facultatifs en licence, de la L1 à la L3 ; tous les étudiants ont donc la possibilité de solliciter le service insertion et orientation pour s'inscrire dans une démarche active de demande de stage. Il faut peut-être être beaucoup plus clair sur ce point vis-à-vis des étudiants, à chaque réunion de rentrée.

Cependant, il faut également rappeler que Idan Balan, du service insertion et orientation professionnelle, organise tous les ans des réunions d'information sur les stages.

La communication peut donc être améliorée mais elle existe déjà.

Catherine Esnard précise également que l'engagement associatif est une façon de se faire une expérience et elle peut être valorisée sur un CV, il n'est pas forcément nécessaire de courir après le stage.

→ Les mineures : les mineures ne sont pas suffisamment valorisées, les étudiants ne se sentent pas informés.

→ Installation postes de télévision : pourquoi ces outils de communication ne sont-ils pas utilisés ?

Jean-Claude Croizet : la diffusion d'informations via ces postes sera mise en application prochainement. Il a fallu former le personnel, ces écrans pourront être divisés en plusieurs zones (centre-ville/campus) et chaque zone pourra être dédiée à un service.

Les élus étudiants pourront faire remonter des informations mais pas directement, les informations devront être modérées.

4. Enquête formation des personnels BIATSS

- Mise en place d'un questionnaire aujourd'hui finalisé qui va être administré → 2 urnes pour le collecter, une en centre-ville chez Nathalie Charpentier et une sur le campus chez Florence Germain. Le dépouillement impliquera Catherine Poilblanc, Eric Marceau et les autres élus BIATSS.

L'idée étant d'avoir une offre coordonnée que l'on puisse défendre et que l'on puisse proposer à l'UP.

Pourquoi pas de questionnaire en ligne ?

Tous les personnels n'ont pas accès à un ordinateur d'où le choix du papier.

- Le guide des nouveaux arrivants : il est prévu un fascicule avec un menu qui sera remis aux nouveaux personnels de l'Université (à qui s'adresser en cas de besoin, comment faire remonter une information...)

Le groupe de travail BIATSS et la cellule d'appui à la recherche travaillent sur ce nouveau guide également.

Elus étudiants : pourquoi ne pas mettre en place un fascicule également pour les étudiants ?

Naïk Miret : il est possible de faire remonter vos remarques car le guide de l'étudiant existe déjà et il est revu tous les ans.

5. Accréditation des formations

Avant l'accréditation, il serait bon de parler de l'**auto-évaluation**.

A l'exception du master Info-Com et de la Sociologie, tous les départements ont répondu au questionnaire selon le formulaire souhaité par l'UP.

Pour ceux qui ont adopté le questionnaire en ligne, la remise en forme des dossiers est quasi finalisée.

Les dossiers arriveront fin mai et seront à remettre à la DIFOR pour fin juin → dossier word avec guide, il faudra tenir en 40 pages + des annexes.

L'**accréditation** → il faudra remonter les dossiers à la DGESIP, petits dossiers de 4 pages à présenter sans maquettes.

Pour la nouvelle offre de formation, il est important de se baser sur la stratégie nationale qui peut être définie entre autre par le cadre national des formations, la spécialisation progressive en licence, l'approche des programmes par compétences et la place des stages dans la formation.

La liste n'est pas exhaustive mais il faudrait avoir notamment réfléchi sur ces éléments.

En ce qui concerne le rétro-planning, les dates sont approximatives et sont susceptibles d'évoluer :

- Février-mars 2018: dialogue avec le ministère
- Juillet-octobre 2017: dépôt du contrat
- Janvier-mai 2017: navettes avec l'UP pour réflexion sur les remontées de maquettes et leur validation au CFVU
- Décembre 2016 : remontée à l'UP des projets de la nouvelle offre de formation
- Septembre-décembre 2016: travail sur les maquettes et élaboration liste des mentions
→ Avant l'été, il faudrait que chaque département ait réfléchi à son offre pour orienter le travail dès septembre.
- Fin juin : 1^{ère} remontée des projets (2 pages / grille) pour présentation à la commission accréditation qui réunira les chargés de mission, les porteurs de mention, les membres de la Commission Pédagogique et les membres du conseil d'UFR pour examiner les projets qui seront remontés → une lettre va être adressée à l'ensemble des enseignants-chercheurs et des équipes pédagogiques pour guider la réflexion sur les offres.
- 10 mai: retour des conseils de perfectionnement pour constater ce qui a fonctionné ou non ; dresser un bilan

Spécialisation progressive en licence → idée que les étudiants ne sont pas « piégés » dans une voie disciplinaire dont ils se rendraient compte qu'elle ne leur convient pas, mais qu'ils aient le choix d'au moins deux disciplines → les maquettes actuelles s'insèrent déjà dans cette perspective.

Actuellement dans nos maquettes :

- Principe des 2 disciplines avec passerelles au moins au S1 et S2
- Principe ne fonctionne plus dès le S3 dans l'état actuel de notre offre :
 - Choix des étudiants vers le renforcement
 - Ignorance des équipes pédagogiques qui ne savent pas toujours que les étudiants ont la possibilité de poursuivre une mineure/désir de les garder dans leurs disciplines.
 - S3: 153 étudiants suivent un parcours « mineure » sur 602
 - S4: 39 mineure et 99 pré-pro/ 529

- S5: 28 mineure et 114 pré-pro / 428

Aujourd'hui, très peu d'étudiants vont vers les mineures, alors que les contraintes en termes d'emploi du temps sont très fortes : il y a un véritable gaspillage d'énergie.

Les solutions : les **parcours-types** → on demande aux équipes pédagogiques d'orienter les étudiants en fonction de ce qu'ils veulent faire, au lieu de les laisser entièrement libres (avec le risque d'erreurs d'orientation, de parcours erratiques...)

- Parcours "court" = à tendance professionnelle
 - LPro ou Parcours pré-pro (par exemple IRTS ?)
 - A priori, pas de poursuite en master
- Parcours "long" = tourné principalement vers la recherche
 - L'étudiant suit dans ce cas au moins une UE d'initiation à la recherche
 - L'étudiant s'orientera a priori à la fin de sa licence vers un master

Que le parcours-type soit « court » ou « long » il doit de toute façon pouvoir démontrer une articulation avec la recherche (préconisation de la CDUL)

En effet, à la dernière Conférence des Directeurs organisée à Paris au mois de mars, il a été redit que l'articulation formation/recherche serait un critère important de l'évaluation des formations.

Les laboratoires doivent donc être impliqués dans la réflexion sur la nouvelle offre, en master, bien sûr, mais également en licence.

Projets actuellement à l'étude :

- Spécialisation progressive en licence :
 - Bi-licences / doubles licences
 - double licence Philo-Droit → réflexion déjà très avancée
 - Bi-licence Histoire-Géo
 - Bi-licence Histoire-Lettres
 - Bi-licence Histoire-Histoire de l'Art
- Master ScPo (SHA, L&L, Droit)

En ce qui concerne les masters, le cadrage du Ministère est plus flou, même si la notion de parcours-type (il n'y a plus de spécialités désormais) est maintenue. Là aussi, certains parcours auront une orientation plus professionnalisante (débouché sur la recherche d'emploi à la sortie du master) ou davantage tournée vers la recherche (débouché sur un doctorat). Pour autant, la caractérisation pro ou recherche des masters est obsolète dans la nouvelle offre.

L'autre élément beaucoup plus vague qui persiste concernant les masters est celui du périmètre COMUE dont on mesure difficilement encore dans quelle mesure il va rentrer en compte.

Réflexion en cours :

Voici les points sur lesquels il faudra rapidement statuer, après un cadrage UP, après réflexion au sein de la commission pédagogique et de la commission accréditation qui prendra la suite de la commission auto-évaluation :

- Statut de la mineure disciplinaire ou pré-pro sur les 6 semestres et non plus à partir du S4
- Maintien des UEL?
- Répartition CM/TD?
- Volumes horaires/année ou /semestre?
- Place et organisation des outils transversaux?
- Politique de l'UP sur les LPro? Faut-il encourager cette voie ou juste les parcours pré-pro ?
- Portail Licence en SHA sur un semestre, voire 2 ? 2/3 licences qui pourraient s'associer pour la licence portail.

L'objectif est de faciliter les passerelles et le plus tard possible, maintenir le plus longtemps possible une mineure jusqu'au S4.

Elus étudiants : il faudrait que la mineure ne soit plus une simple annexe et qu'elle soit mieux

valorisée.

Naïk Miret : les annexes au diplôme peuvent être revus au CFVU.

La demande de retours pour la fin du mois de juin ou début juillet cherche à dresser un panorama non définitif de l'offre en SHA. Il ne peut être encore question, à l'heure actuelle, de cadrage.

6. Situation des précaires vacataires

Nous avons été alertés au cours du dernier conseil des conditions de travail des doctorants-vacataires.

Une rencontre a eu lieu entre le Président de l'Université, la directrice de l'UFR de Lettres et Langues, Jean-Claude Croizet, des représentants de cet appel des précaires et Henri Eckert.

Le président a conscience d'une défaillance au niveau des services centraux, de la lenteur entre l'envoi des pièces et le moment où le contrat est envoyé et signé.

L'UFR SHA s'engage à faire en sorte que les vacataires ne commencent pas à faire leurs heures de cours tant que leur contrat n'est pas signé. D'où l'importance de faire remonter les emplois du temps très tôt ainsi que les déclarations de services avant la fin du mois de mai.

Cela risque de poser des problèmes du fait que la question des emplois de vacataires arrive tardivement pas avant la mi-juin notamment en fonction des mutations et des congés de recherche mais l'UFR ne peut pas cautionner cette situation qui met les collègues vacataires en vraie difficulté.

7. Validation du courrier pour les candidats à la présidence de l'UP

En fonction des résultats communiqués, Yves Jean est en position d'être réélu mais il est peut-être encore possible que d'autres candidats se présentent au conseil.

Rajout au courrier : le point du rééquilibrage des moyens entre composantes (bourses de thèses, postes) et les allocations.

Vote à l'unanimité moins 1 voix contre

8. Point finances

L'objectif est de livrer une information sur la situation actuelle de l'UFR en vue de décisions qui seront proposées au Conseil du 12 mai qui aura certainement lieu sur le campus autour de 15h/15h30.

La situation de l'UFR n'est pas très bonne.

Les crédits disponibles aujourd'hui sont de 20 000 euros ce qui est très très peu.

Cette situation est due à des dépenses exceptionnelles (nombreux déménagements), des dépenses de maintenance audiovisuelle et des dépenses de 2015 impactées sur 2016.

La situation est également dégradée au point de vue de l'investissement.

En cause, l'équipement du Pôle Universitaire Musique et Danse qui a été chiffré à environ 150 000€ et dont l'Université ne finance que 35 000€ (au PAI) ce qui est très en-dessous des attentes espérées

La nécessité de renouvellement du parc informatique et audiovisuel vieillissant et la faiblesse du budget qui ne permet pas de diminuer les crédits de fonctionnement au profit des crédits d'investissements sont également en cause dans cette situation.

Présentation des pistes qui seront soumises au cours du prochain conseil :

- Equipement PUMD: récupérer des matériels d'occasion et étaler les investissements sur deux exercices. Ne mobiliser que 100 000€ sur 2016 (PAI compris).
- Renouvellement des matériels informatiques et audiovisuels de l'UFR: mobiliser 35 000€ sur l'investissement UFR
- Versement de la partie investissement de la dotation des départements (20% de la dotation) reversée en 2 fois: une moitié rapidement et l'autre mi-septembre.

- Chiffrage en cours de la prestation de déménagement de Musicologie et du CFMI et demande de crédits à l'Université
- Reconduction du prélèvement aux départements avec un objectif de consommation au 30 juin. Reversement des crédits formation continue par la suite pour ne pas pénaliser le taux d'exécution des départements
- Instituer un prélèvement sur le budget hors convention des laboratoires sur la base d'un objectif de consommation des crédits au 30 juin

Prochain conseil le 2 juin 2016

Le secrétaire de séance

Eric MARCEAU

Le Directeur

Jean-Claude CROIZET